

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
COMMUNE DE RAZAC-SUR-L'ISLE

*(TOME 1)*

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 02 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents : 5  
Procurations : 0

**Date de convocation** : 15.03.2024

L'an deux mille vingt- quatre, le deux du mois d'avril à dix-huit d'heures.  
Le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans l'enceinte de la salle du Conseil de la mairie, place Roger Gauthier, sous la présidence de M. PARVAUD Jean, Président du C.C.A.S.

**Présents** : M. PARVAUD Jean, Mme MANAUD Annie, Madame PRADELLOU Frédérique, Mme GIAT Delphine, Mme FOLGADO Violette.

**Absents** : Mme MOURGEOTTE Isabel, Mme ALBUCHER Murielle, M. REYDY Michel.

Mme MANAUD Annie, a été désignée secrétaire de séance.

**Monsieur le Président du C.C.A.S. ouvre la séance à 18h05.**

**Monsieur le Président donne la parole à Madame FOLGADO Violette pour la présentation du bilan 2023.**

**1 – DELIBERATION -N° 2024-01: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif,

des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents**

**Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 5*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pas de question*

## **2 - DELIBERATION - N° 2024-02: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité des membres présents**,

Réuni sous la présidence de Mme FOLGADO Violette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. PARVAUD Jean, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (tableau ci-dessous) :
2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :
- 5.

		<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	84 766,93	82 223,00
	Section d'investissement	952,00	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	71 259,46
	Report en section d'investissement	0,00	0,00
	<b>TOTAL (réalisations+reports)</b>	<b>85 718,93</b>	<b>153 482,46</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	84 766,93	153 482,46
	Section d'investissement	952,00	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>85 718,93</b>	<b>153 482,46</b>

**Monsieur le Président sort à 18 h 20 pour le vote du Compte Administratif.**

**Madame Violette FOLGADO qui préside l'assemblée lors de cette délibération fait procéder au vote du Compte Administratif.**

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 5*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pas de question*

**Monsieur le Président revient en salle à 18 h 25 et reprend la présidence.**

### **3 - DELIBERATION - N° 2024-03 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

A. <u>Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou –(déficit)</i>	- 2 543,93
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	71 259,46
C. <u>Résultats à affecter</u> <i>= A+B (hors restes à réaliser)</i>	68 715,53

<i>Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous</i>	
D. <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u> <i>D 001 (besoin de financement)</i> <i>R 001 (excédent de financement)</i>	-952,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	0
F. <u>Besoin de financement (D+E)</u>	952,00
<b>AFFECTATION EN RÉSERVE AU COMPTE 1068 (Investissement)</b>	<b>952,00</b>
<b>DISPONIBLE EN RECETTES AU COMPTE 002 (Fonctionnement)</b>	<b>67 763,53</b>

Ainsi fait et délibéré le 02 avril 2024, selon vote ci-après.

**Vote pour : 5**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

*Pas de question*

#### 4- DELIBERATION - N° 2024-04: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2024, comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	952,00	952,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>952,00</b>	<b>952,00</b>

	FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	149 563,53	81 800,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	67 763,53
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>149 563,53</b>	<b>149 563,53</b>

	DÉPENSES	RECETTES
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>150 515,53</b>	<b>150 515.53</b>

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2024, selon vote ci-après.

*Vote pour : 5*

*Vote contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pas de question*

#### **5- DELIBERATION - N° 2024-05: AIDE**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré ;

**ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents, l'aide suivante :**

**Bénéficiaire :** M XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX\_ 24430 RAZAC SUR L'ISLE

**Créancier :** ENGIE (impayé Gaz/Electricité)

**Montant accordé :** 300 € (trois cents euros)

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2024, selon vote ci-après :

*Voix pour : 5*

*Voix contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pas de question*

#### **6 – BILAN FINANCIER DE LA PETITE BOUTIQUE SOLIDAIRE**

Madame MANAUD Annie informe le conseil d'administration du C.C.A.S. que la vente des produits à la petite boutique totalise pour l'exercice 2023 un montant de 2 794 €. Cette somme a été portée à l'actif du compte 7066 du budget du CCAS .

#### **7 – BILAN PORTAGE DE REPAS**

Madame MANAUD Annie informe le conseil d'administration du CCAS que le seuil des 40 repas fixé comme limite est dépassé. Aujourd'hui, le service livre 43 repas par jour. Il est proposé de redéfinir une stratégie pour revenir à un portage de repas plus supportable pour les services de la cuisine centrale ainsi que pour l'employée qui fait le portage et de revenir au seuil initialement fixé soit 40 repas par jour. Pour cela, il est proposé de prioriser les Razacois par rapport aux personnes de Gravelle/Annesse et Beaulieu.

#### **8 – BILAN SUR L'EMPLOI DU VEHICULE PUBLICITAIRE**

Il ressort que le véhicule publicitaire est sous employé notamment pour les déplacements professionnels tels que pour se rendre à la trésorerie de Saint Astier, ou aller en formation, etc

Actuellement le véhicule est surtout utilisé pour des déplacements médicaux pour les razacois. Quelques demandes sont également formulées par les associations sportives pour les week-ends et par le club ado.

## 9 – LE POINT SUR LES INSCRIPTIONS AU REPAS DES AINES

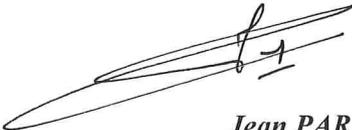
Madame MANAUD Annie informe le conseil d'administration du CCAS que pour le repas des Aînés du 6 avril, le nombre d'inscrits est de 249. Si on ne compte pas les élus, ni les bénévoles, il s'agit de 222 Aînés inscrits au repas .

## 10- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question.

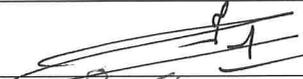
L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Président lève la séance à : 19 h 16.

Le Président,



Jean PARVAUD.

Pour les délibérations N° 2024-01 à 2024-05 :

M. PARVAUD Jean	
Mme MANAUD Annie	
Mme FOLGADO Violette	
Mme PRADELLOU Frédérique	
Mme GIAT Delphine	